PLAN STRATÉGIQUE

DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

2023-27



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PLAN STRATÉGIQUE

DE L'ADMINISTRATION
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

2023-27

Note :

Dans la version initiale du Plan stratégique 2023-2027 de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec, on pouvait lire « 125 personnes élues par la population québécoise ». Or, en raison de l'adoption de la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs* en juin 2026, 127 parlementaires siègent à l'Assemblée nationale depuis le début de la 44e législature.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN :

Imprimé : 978-2-550-94491-1
PDF : 978-2-550-94492-8



Mot de la présidente

L'Assemblée nationale du Québec est d'abord le forum des 127 personnes élues par la population québécoise. Elles ont le privilège de représenter leurs concitoyennes et concitoyens et de participer aux débats publics. Les parlementaires sont aussi investis de grandes responsabilités, notamment celle de légiférer; ce qui ultimement transforme la société. Les députées et députés animent une institution solide, ancrée dans plus de 230 ans de parlementarisme. Leurs façons de faire évoluent sans cesse tout comme l'institution et son administration qui soutiennent ce travail au quotidien. Cette dernière les accompagne dans leur mandat de servir la démocratie tout en protégeant nos traditions et notre histoire.

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec nous guidera pour les quatre prochaines années. Il prend appui sur une mission noble et propose une vision permettant à l'institution de poursuivre l'amélioration de ses services. Ce plan est soutenu par des valeurs unissant son personnel sans qui il ne serait pas possible de concrétiser cette vision. Sa mise en œuvre vise à faire de l'Assemblée nationale une institution à la fois avant-gardiste et soucieuse du patrimoine. Une institution qui se situe au cœur de la démocratie québécoise et dans laquelle les citoyennes et citoyens se reconnaissent.

Nathalie Roy

PRÉSIDENTE



Mot du secrétaire général

Je suis fier de présenter le Plan stratégique 2023-2027 de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec. Issu d'une vaste consultation, ce document fait état des grands objectifs que l'organisation se fixe afin de mener à bien sa mission première, soit celle d'appuyer de façon efficace les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions. Il démontre la volonté de l'Assemblée nationale de se positionner comme une institution ouverte à la population du Québec. Ce plan vise également à offrir un environnement de travail stimulant et attrayant favorisant la collaboration et la créativité des équipes. Il intègre en trame de fond le programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, qui constitue un des projets phares des prochaines années.

Pour relever avec brio les défis qui attendent l'institution, la contribution de l'ensemble des employées et employés est essentielle. Grâce à l'apport de toutes et tous à la mise en œuvre de ce plan, nous poursuivrons nos efforts pour faire de l'Assemblée nationale une institution accessible, innovante et humaine.

Siegfried Peters

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 6

L'ORGANISATION EN BREF 8
Missions
Vision
Valeurs
L'Assemblée nationale du Québec en quelques chiffres
L'environnement de l'organisation

ORIENTATION 1 14
UN PARLEMENT OUVERT

ORIENTATION 2 20
UN PARLEMENT EN APPUI AUX DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

ORIENTATION 3 26
UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

ORIENTATION 4 32
UN PARLEMENT PERFORMANT

TABLEAU SYNOPTIQUE 38

PRÉAMBULE

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec s'inscrit dans la continuité des initiatives et des grands chantiers entrepris au cours du plan précédent. Fruit d'une vaste démarche de consultation menée auprès de l'ensemble des unités administratives et alimenté par divers rapports et analyses, ce plan, sa vision et les valeurs qu'il véhicule guideront l'action de l'administration durant les quatre prochaines années.

Bien que plusieurs initiatives découlant de ce plan stratégique s'inscrivent dans une démarche de développement durable, l'Assemblée nationale dispose également d'un plan d'action en développement durable qui couvre la même période et qui lui permettra d'approfondir ses pratiques écoresponsables dans ses différentes sphères d'activités.

Préparer le Parlement de demain!

Un important programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale (salon Bleu) est au cœur des priorités du présent plan stratégique. Ce programme transversal et mobilisateur en appelle à l'expertise d'équipes multidisciplinaires pour faire évoluer de manière pérenne la salle de l'Assemblée nationale afin qu'elle réponde aux besoins actuels et futurs de ses utilisateurs et utilisatrices. Il est constitué de deux éléments majeurs, soit la rénovation de la salle et l'évolution des services numériques en soutien aux pratiques parlementaires. L'ensemble de ce programme vise un réaménagement harmonieux et soucieux du patrimoine.



L'ORGANISATION EN BREF

MISSIONS

La mission de l'Assemblée nationale du Québec

L'Assemblée nationale du Québec légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public. Elle se compose de 127 députées et députés élus dans autant de circonscriptions électorales au Québec.

La mission de l'administration de l'Assemblée nationale

L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

VISION

« À L'AVANT-GARDE POUR DES SERVICES DE QUALITÉ »

Une administration mobilisée, compétente et avant-gardiste qui offre des services de qualité aux députées et députés et travaille à rapprocher le Parlement de la population du Québec.

VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :

LA NEUTRALITÉ

Une administration **en appui** à l'ensemble des parlementaires **sans égard à leur allégeance politique**.

L'OUVERTURE

Une administration **accessible**, **inclusive** et **misant sur la participation de tous et toutes**.

L'EXCELLENCE

Une administration **innovante**, à l'affût des **meilleures pratiques**, **capable de s'adapter rapidement** et soucieuse d'**offrir des services de qualité**.

LA PÉRENNITÉ

Une administration **gardienne du patrimoine** et de la **mémoire collective**.

L'HUMANITÉ

Une administration **humaine** qui **se soucie de son personnel**, **reconnaît sa valeur** et **met de l'avant sa contribution**.

Une valeur, soit l'**humanité**, a été ajoutée à la suite d'une consultation menée auprès des membres du personnel administratif de l'Assemblée nationale du Québec. Cette valeur a été choisie et définie par un groupe d'employées et employés pour son caractère englobant et représentatif du milieu de travail existant au sein de l'institution.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

Année 2021-2022

Secteur politique

125
Parlementaires

451
Personnel politique

206
Bureaux de circonscription

Citoyennes et citoyens

114 000
Visiteuses et visiteurs

Le nombre de visiteuses et de visiteurs est basé sur une moyenne de deux années avant la pandémie de COVID-19.

4 703 482
Consultations du site Web

Travaux parlementaires

83
Séances en Chambre

362
Heures de séance en Chambre

470
Séances en commission

1 557
Heures de séance en commission

Secteur administratif

691
Personnel administratif

42
Corps d'emploi

L'ENVIRONNEMENT DE L'ORGANISATION

Le cœur démocratique de la société québécoise

Composée des 127 parlementaires choisis par les électrices et les électeurs, l'Assemblée nationale évolue en phase avec la société québécoise. D'élection en élection, le profil des députées et députés se transforme à l'image de la société qu'elles et ils représentent. Que ce soit en circonscription ou dans l'enceinte de l'hôtel du Parlement, les préoccupations et les aspirations de la population convergent vers les personnes élues et alimentent les débats sur des questions d'intérêt public.

En tant que dépositaire du pouvoir législatif, le Parlement est au centre des réflexions sur l'avenir de la société québécoise en élaborant les lois. Ce rôle d'importance confié aux députées et députés occupe une part significative du travail parlementaire effectué à l'Assemblée nationale, que ce soit en Chambre ou en commission.

Inscrite dans les fondements même du système politique québécois, l'Assemblée nationale est le lieu essentiel d'exercice de surveillance de l'action gouvernementale. Un ensemble de mécanismes s'y déploie pour favoriser l'équilibre entre les pouvoirs et la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions. Ces mécanismes visent tant l'action du gouvernement, la reddition de comptes des ministères et organismes que les dépenses de l'État.

En raison de son rôle, l'Assemblée nationale se situe invariablement au cœur des grands enjeux qui touchent le Québec. Institution historique par excellence, elle doit aussi veiller à moderniser ses pratiques.



L'administration de l'Assemblée nationale : un rouage essentiel de l'institution

L'administration a pour rôle d'appuyer les députées et députés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, elle les soutient par son expertise dans les différentes sphères de l'activité parlementaire, de la procédure à la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. Elle adapte son offre de service au contexte changeant et aux besoins évolutifs des élues et élus.

L'administration de l'Assemblée nationale est à la fois gardienne du fonctionnement de l'institution et force vive de son évolution. Elle contribue à son rayonnement auprès de la population du Québec et à l'étranger. Consciente de l'importance de l'Assemblée nationale comme incarnation des principes démocratiques du peuple québécois, l'administration fait connaître et comprendre l'institution et le travail des parlementaires aux citoyennes et aux citoyens. Elle facilite l'accès de la population à l'institution parlementaire, que ce soit de manière physique ou numérique.



ENJEU

LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

La confiance des citoyennes et des citoyens envers leurs institutions est un élément essentiel à la vitalité démocratique. Des phénomènes en croissance à travers le monde tels que la désinformation et la polarisation sont susceptibles de nuire à la légitimité des institutions. Cette confiance se trouve toutefois renforcée lorsque la population est en mesure de comprendre le fonctionnement de son système parlementaire et de s'y reconnaître.

ORIENTATION

1 UN PARLEMENT OUVERT

L'ouverture de l'Assemblée nationale, tant physique que virtuelle, offre la possibilité aux Québécoises et aux Québécois de s'approprier leur parlement et leur démocratie. Cette accessibilité contribue à susciter l'intérêt et la confiance de la population envers ses institutions. Mis de l'avant au cours de la 42e législature, le concept de « maison citoyenne » traduit cette ambition. La Table citoyenne, une consultation publique menée en 2021, s'inscrit également dans cette démarche. Le Parlement ouvert a ainsi pour objectifs d'augmenter le nombre de visiteuses et de visiteurs, de faire comprendre le fonctionnement du Parlement et de faciliter la participation citoyenne. L'ouverture se matérialise aussi par la transparence et la diffusion proactive de l'information sur ce qui se déroule au Parlement afin qu'elle soit facilement accessible à toutes et tous.

La Table citoyenne : une consultation publique inspirante!

La Table citoyenne, organisée en juin 2021, est une consultation publique sur les moyens de faciliter la participation des citoyennes et citoyens du Québec aux travaux et aux activités parlementaires. À la suite d'un appel de candidatures lancé à travers le Québec, sept groupes de discussion ont été organisés. Un rapport contenant 96 pistes d'action a été déposé à l'Assemblée nationale, faisant ainsi rayonner la voix citoyenne au Parlement. Au cours des quatre prochaines années, les actions mises en place sous cette orientation permettront à l'Assemblée nationale d'améliorer ses pratiques et de développer de nouveaux services en tenant compte des préoccupations et des besoins exprimés lors de cette consultation.

OBJECTIF 1.1

Une maison citoyenne accueillante qui facilite la participation

Devenir une destination incontournable

L'Assemblée nationale du Québec souhaite accroître sa visibilité et s'assurer qu'un nombre croissant de personnes s'intéressent aux institutions et aux processus démocratiques. Elle désire que plus de visiteuses et de visiteurs franchissent ses portes chaque année pour venir s'y familiariser. Pour ce faire, l'Assemblée nationale entend améliorer l'expérience visiteur en maximisant l'utilisation de son pavillon d'accueil, inauguré en 2019, dont le plein potentiel n'a pu être exploité en raison de la pandémie de COVID-19. Des services ouverts au public, tels que les restaurants et la Boutique, appuieront cette offre renouvelée. La Programmation citoyenne et les visites guidées, qui animent les lieux et contribuent à leur attrait, continueront d'être bonifiées pour viser un public de tous âges et aux intérêts diversifiés.

Dans cette même voie, l'institution procédera à la réfection de certains lieux emblématiques de la cité parlementaire, tels que la salle de l'Assemblée nationale et la Bibliothèque, en mettant en valeur leurs richesses architecturales et patrimoniales, tout en prenant en compte les besoins des visiteuses et des visiteurs dans le but de leur offrir une expérience améliorée.

Faciliter la participation citoyenne

La promotion de la démocratie et des modes de participation aux travaux parlementaires auprès du grand public passent notamment par les activités éducatives organisées par l'Assemblée nationale. Ces dernières suscitent l'intérêt, développent les connaissances et favorisent l'engagement de la population envers les institutions. L'Assemblée nationale bonifiera ses contenus éducatifs en abordant davantage la participation citoyenne dans les visites guidées, les formations *Comment ça marche?*, les simulations et les autres programmes destinés à des publics de tous âges.

Plusieurs mécanismes sont prévus pour que les citoyennes et les citoyens puissent s'exprimer, tels que les pétitions, les commentaires en ligne et les consultations publiques. L'Assemblée nationale souhaite mieux faire connaître les moyens existants et en simplifier l'utilisation.

OBJECTIF 1.2

Une maison citoyenne qui communique avec la population et l'informe

Valoriser l'information et accroître sa diffusion

L'administration de l'Assemblée nationale joue un rôle important dans la diffusion de contenus et d'informations qui contribuent à démystifier le travail accompli par les parlementaires et à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'institution. Elle déploiera des efforts pour mettre davantage en valeur l'information qu'elle génère et traite afin de la rendre plus disponible et mieux adaptée aux besoins et aux intérêts de la population. Cela concerne autant le cours quotidien des travaux parlementaires que les données administratives ou les publications que l'Assemblée nationale produit. L'administration veut également continuer ses avancées en matière de transparence et de publication de données ouvertes et moderniser ses canaux de diffusion de l'information pour répondre aux attentes des divers publics qui s'intéressent à la démocratie québécoise. La réflexion entourant l'amélioration du site Web permettra de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de hiérarchisation de l'information, d'adaptabilité aux appareils mobiles et d'accessibilité universelle. Enfin, la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale constituera une occasion de fournir au public des informations contextuelles sur les travaux qui s'y déroulent.

Tableau des indicateurs

OBJECTIFS	INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1.1 Une maison citoyenne accueillante qui facilite la participation	Augmentation du nombre de visiteuses et de visiteurs	120 000	108 000	110 000	115 000	120 000
	Taux d'augmentation du nombre de personnes participant aux activités éducatives	10 % par rapport à l'année 2022-2023	2 %	4 %	7 %	10 %
1.2 Une maison citoyenne qui communique avec la population et l'informe	Augmentation du nombre de jeux de données additionnels	3 jeux de données additionnels	-	-	2	1



ENJEU

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PARLEMENTAIRES

La société québécoise évolue et se transforme constamment. Cette évolution rapide a des répercussions sur le travail exigeant des élues et élus qui doivent débattre et prendre position sur une multitude d'enjeux d'intérêt public et, ultimement, légiférer en ces matières. Pour bien jouer leurs rôles de législateur, de contrôleur et d'intermédiaire, les élues et élus doivent pouvoir s'appuyer sur une administration parlementaire d'avant-garde répondant à leurs besoins en matière de services et d'information.

ORIENTATION

2

UN PARLEMENT EN APPUI AUX DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

Les services aux parlementaires constituent le cœur de la mission de l'administration de l'Assemblée nationale. Toutes les unités administratives y participent directement ou indirectement. L'administration souhaite poursuivre l'amélioration de ses services et accroître sa capacité à en rendre de nouveaux, autant au parlement qu'en circonscription. Elle entend fournir un environnement de travail à la mesure des attentes des parlementaires et continuer sa transformation numérique, notamment au sein de la salle de l'Assemblée nationale. L'administration compte enfin déployer une offre de formation élargie et des services de veille répondant aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel.

OBJECTIF 2.1

Faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins des parlementaires

Adapter les outils et services

L'administration de l'Assemblée nationale veut s'assurer que les outils et les services offerts aux parlementaires et à leur personnel correspondent à leurs besoins. Pour ce faire, elle entend prendre en compte les constats déjà communiqués et vise à consulter davantage les parlementaires, notamment par la voie de mécanismes d'évaluation des services.
Un soin sera apporté à la transmission d'informations pour que celles-ci soient bien adaptées aux besoins des clientèles, particulièrement en circonscription. L'accompagnement par les ressources spécialisées de l'administration sera bonifié, en particulier pour soutenir les parlementaires dans leur rôle d'employeur.

La tournée du secrétaire général en circonscription

Dans une perspective de mieux comprendre la réalité du travail des parlementaires et de leurs équipes en circonscription, le secrétaire général de l'Assemblée nationale a réalisé une tournée de 10 circonscriptions électorales représentatives de diverses réalités du Québec, entre 2020 et 2022. Cette démarche constitue un intrant important de l'amélioration continue des services et des outils offerts aux parlementaires. Les actions découlant de cette initiative seront mises en œuvre dans le cadre du présent plan stratégique et viseront notamment à :

1. Faciliter l'entrée en fonction des élues et des élus, ainsi que de leur personnel;
2. Améliorer le lien entre les bureaux de circonscription et l'administration;
3. Adapter la réglementation, les processus et les outils mis à la disposition des bureaux de circonscription aux besoins d'aujourd'hui.

Poursuivre la transformation numérique du Parlement

L'administration de l'Assemblée nationale entend tirer profit des technologies de l'information pour améliorer les services qu'elle offre aux parlementaires. Au cours des prochaines années, le travail amorcé avec le projet numérique de mise en place d'une nouvelle législature évoluera vers un concept de plateforme permettant de regrouper et de simplifier les services nécessaires au soutien des tâches administratives des parlementaires. La transformation numérique sera également prise en compte dans le projet majeur de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale. Grâce à ce virage, les députées et députés bénéficieront d'un environnement de travail adapté à leurs besoins, qui pavera la voie à de futures innovations technologiques dans d'autres domaines du fonctionnement du Parlement.

OBJECTIF 2.2

Renforcer la culture de la connaissance

Accompagner le secteur politique grâce au savoir et à la formation

Devant la multiplication des canaux de diffusion et la circulation accélérée de l'information, les parlementaires et leur personnel doivent pouvoir compter sur des sources d'informations de pointe et des données à jour. L'institution souhaite renforcer son accompagnement et miser sur le travail de veille mené par ses équipes pour informer les parlementaires sur les enjeux d'actualité. Elle souhaite à cet égard établir des partenariats avec des acteurs reconnus de la société et faciliter l'utilisation des données et des recherches scientifiques.

L'administration de l'Assemblée nationale a constitué au cours des dernières années un répertoire de formations pour les parlementaires et leur personnel. Les formations disponibles concernent tant les fonctions des parlementaires, leur rôle d'employeur que le fonctionnement des bureaux de circonscription. Elles abordent également des enjeux plus larges : l'éthique, la prévention du harcèlement en milieu de travail, l'écoute active et l'intervention sociale, les réalités autochtones, la diversité et l'inclusion, etc. L'administration de l'Assemblée nationale veut accentuer ses efforts pour diversifier la gamme de formations offertes afin de répondre aux intérêts variés des parlementaires et de leur personnel. Elle s'assurera aussi de miser sur des moyens adaptés et flexibles comme des tutoriels, des webinaires, etc.

Tableau des indicateurs

OBJECTIFS	INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
2.1 Faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins des parlementaires	Taux global de satisfaction des parlementaires pour certains services ciblés	80 % pour un minimum de 4 services ciblés	80 % pour 2 services ciblés	80 % pour 3 services ciblés	80 % pour 4 services ciblés	80 % pour 4 services ciblés
	Avancement du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale (salon Bleu)	À déterminer en 2023-2024 lorsque la planification globale sera établie	-	-	-	-
	Nombre de nouveaux services automatisés ou offerts de manière numérique au secteur politique	10 services	-	-	-	10 services
2.2 Renforcer la culture de la connaissance	Taux d'augmentation du nombre de demandes de recherche et de référence à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	15 %	5 %	10 %	15 %	-

ENJEU

UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORISANT LA COLLABORATION, L'ENGAGEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et la transformation profonde du monde du travail requièrent de l'institution qu'elle continue d'adapter ses façons de faire par une gestion proactive, humaine et innovante de ses équipes.



ORIENTATION

3

UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

La mission fondamentale et le caractère emblématique de l'Assemblée nationale du Québec en font un lieu de travail unique. Forte de cet héritage, l'institution souhaite recourir aux différents leviers lui permettant d'offrir non seulement un environnement de travail convivial à son personnel, mais surtout un milieu de vie respectueux, diversifié, inclusif et dynamique. L'Assemblée nationale est convaincue qu'un milieu de travail attrayant et bienveillant contribue à favoriser une culture de collaboration et d'innovation. Elle a la ferme intention de se démarquer en bonifiant l'expérience de son personnel afin qu'il s'accomplisse, soit mobilisé et performant tout au long de son parcours au sein de l'institution.

OBJECTIF 3.1

Offrir un milieu de travail attrayant

Favoriser un milieu respectueux et inclusif

Soucieuse d'être représentative de la société québécoise et reconnaissant la contribution de son personnel, l'Assemblée nationale aspire à être un milieu de travail respectueux, exemplaire et à l'avant-garde en matière d'inclusion, et ce, en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière. Le renouvellement de la stratégie du Vivre-ensemble se traduira par des efforts accrus afin de démontrer l'importance de premier ordre accordée à la valorisation de la diversité sous toutes ses formes, ainsi qu'à la promotion de relations respectueuses. L'Assemblée nationale a également la volonté de bonifier ses efforts de sensibilisation et de formation dans le but de prévenir les situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement et d'outiller l'ensemble de son personnel pour qu'il intervienne adéquatement, le cas échéant.

Offrir un environnement de travail dynamique favorisant le bien-être

Afin de se positionner comme employeur de choix, l'Assemblée nationale souhaite proposer un environnement de travail distinctif et promouvoir la santé et le bien-être des personnes. Au cours des prochaines années, l'institution misera sur l'actualisation de son environnement de travail dans le but d'offrir un milieu moderne à ses employées et employés. Elle contribuera ainsi à leur qualité de vie et à son image de marque pour l'attraction de nouveaux talents. L'Assemblée nationale entend poursuivre le déploiement de pratiques favorisant la flexibilité et la mobilité, adaptées aux réalités émergentes du marché du travail. Ces pratiques organisationnelles contribueront également à favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle de ses employées et employés.

OBJECTIF 3.2

Bonifier l'expérience professionnelle du personnel

Offrir une expérience employée distinctive et stimulante

L'administration de l'Assemblée nationale entend influencer positivement l'expérience des personnes en poste, notamment par l'implication accrue du personnel dans les projets, la circulation fluide de l'information à l'interne, la collaboration entre les équipes et le renforcement du sentiment de fierté de contribuer aux activités et aux mandats de l'institution. L'organisation poursuivra les pratiques de reconnaissance des personnes, de leur valeur et de leur contribution individuelle et collective. Elle portera une attention particulière à la gestion de la charge de travail et du changement face à un environnement professionnel en constante évolution. L'administration offrira également un accueil unique aux nouvelles et nouveaux employés et soutiendra leur intégration au sein de l'organisation. Cette expérience renouvelée fera des membres du personnel des ambassadrices et des ambassadeurs de choix qui partagent leurs expériences professionnelles et personnelles, permettant ainsi de faire connaître et rayonner l'Assemblée nationale et de relever les défis en lien avec la rareté de la main-d'œuvre.

Faciliter le développement individuel et collectif

Soucieuse de s'appuyer sur un personnel qualifié, l'administration de l'Assemblée nationale mettra de l'avant des stratégies d'apprentissage et de développement professionnel permettant de valoriser le plein potentiel de son personnel. Elle misera sur la formation continue, le partage des connaissances entre pairs et le transfert de savoirs dans le but de devenir une organisation apprenante[1]. Une attention particulière sera portée au maintien et à l'actualisation des compétences des gestionnaires, des cheffes et chefs d'équipe, notamment au regard des nouveaux défis de gestion.

1 Organisation apprenante : organisation qui met en œuvre un ensemble de pratiques et de stratégies pour soutenir l'apprentissage continu et le développement des personnes et des équipes par de la formation, du mentorat, du jumelage, du travail en mode collaboratif, des bilans, etc.

Tableau des indicateurs

OBJECTIFS	INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
3.1 Offrir un milieu de travail attrayant	Niveau de respect en milieu de travail	7,5 sur 10	7,0	7,0	7,0	7,5
	Niveau de mobilisation du personnel	7,6 sur 10	7,0	7,2	7,4	7,6
3.2 Bonifier l'expérience professionnelle du personnel	Taux d'accès à une activité de développement des compétences non obligatoires (note 1)	65 %	50 %	55 %	60 %	65 %

Note 1 : Les activités considérées dans le calcul de l'indicateur excluent les activités organisationnelles obligatoires pour l'ensemble des employées et employés comme les activités d'accueil, ainsi que les formations sur l'éthique, la protection des renseignements personnels, etc.



ENJEU

LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES RISQUES

Les besoins des clientèles et les exigences des organisations face aux risques augmentent plus rapidement que les ressources dont elles disposent. Dans ce contexte, il est impératif pour l'Assemblée nationale, comme pour l'ensemble des organisations, d'améliorer sa performance pour remplir efficacement sa mission.

ORIENTATION

4

UN PARLEMENT PERFORMANT

L'administration de l'Assemblée nationale prend les moyens nécessaires pour réaliser sa mission et offrir des services qui répondent à ses valeurs d'excellence et de pérennité en misant sur des approches à la fois innovantes et basées sur la gestion efficace des risques. L'amélioration de la performance de l'organisation s'appuie notamment sur des processus efficients et une gestion proactive de ses infrastructures physiques, technologiques et applicatives tout au long de leur cycle de vie.

OBJECTIF 4.1

Améliorer l’efficacité et l’efficience de l’organisation

Consolider la culture d’amélioration continue et de gestion de projet

L’amélioration des services et des activités est grandement facilitée lorsqu’elle s’appuie sur des processus bien documentés. La recherche de solutions est alimentée par la créativité du personnel et la prise en compte des préoccupations et des besoins des clientèles. L’administration entend consolider ses efforts pour intégrer une culture d’amélioration continue et soutenir les unités administratives dans la mise en place d’indicateurs de performance. L’administration entend également poursuivre l’amélioration de ses pratiques en gestion de projet en se dotant notamment d’un cadre de gouvernance et en se basant sur les approches reconnues. L’Assemblée nationale souhaite mieux aligner son portefeuille de projets avec ses objectifs stratégiques, tenir compte de la capacité des équipes et mesurer la performance des projets.

Poursuivre l’automatisation et l’optimisation des services en misant sur la transformation numérique

Les technologies de l’information sont omniprésentes dans les organisations et constituent un puissant levier de transformation pour celles-ci. Pour réussir une telle transformation, l’administration de l’Assemblée nationale doit s’appuyer sur des fondations à la fois méthodologiques et technologiques reposant sur les principes reconnus, de même que sur l’expertise de ses équipes. Pour ce faire, l’administration mettra en œuvre des initiatives structurantes qui permettront la consolidation d’une vision d’ensemble des projets et l’adoption d’une stratégie de transformation numérique. Cette dernière placera l’expérience utilisateur et la mobilité au centre des préoccupations, tout en assurant une gestion plus efficiente des actifs informationnels.

OBJECTIF 4.2

Demeurer une organisation résiliente

Bonifier les mesures de sécurité

Ces dernières années, les menaces à la sécurité des parlementaires et la cyberintimidation ont connu une augmentation significative que ce soit au Québec ou ailleurs sur la planète. En étroite collaboration avec les différents corps de police, l'administration de l'Assemblée nationale adaptera ses mesures de prévention et d'intervention aux menaces émergentes pour assurer la sécurité des parlementaires. À cet égard, elle entend poursuivre l'amélioration de ses infrastructures qui visent notamment la sécurisation du périmètre extérieur de son parc immobilier. Par ailleurs, les cybermenaces sont un phénomène dont la fréquence et les préjudices n'ont eu de cesse de prendre de l'importance durant les dernières années. À titre de dépositaire des informations des parlementaires et du processus législatif, l'administration de l'Assemblée nationale poursuivra ses efforts pour offrir des services sécuritaires aux élues et élus, au personnel et à la population.

Pérenniser les actifs

L'Assemblée nationale du Québec détient de nombreux actifs, qu'il s'agisse de son parc immobilier, de son patrimoine historique, mais aussi de ses ressources informationnelles, lesquelles sont soutenues par ses applications et infrastructures technologiques.
À titre de propriétaire, l'organisation a la responsabilité de bien entretenir ces différents patrimoines pour en assurer la pérennité et faire en sorte qu'ils répondent aux besoins futurs. L'organisation continuera à veiller à la bonne gestion des cycles de vie de ses actifs pour en améliorer la durée et prévenir leur désuétude.

Tableau des indicateurs

OBJECTIFS	INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	CIBLES INTERMÉDIAIRES 2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
4.1 Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation	Nombre d'unités administratives ayant des agentes et agents d'amélioration continue	11 unités administratives sur 16	5	-	3	3
	Stratégie de transformation numérique adoptée et mise en œuvre	Adoption en 2023-2024 Taux de mise en œuvre (note 1)	Stratégie adoptée	-	-	-
4.2 Demeurer une organisation résiliente	Plans triennaux d'immobilisation par immeuble actualisés et adoptés	Adoption de 3 plans triennaux	-	1	1	1
	Orientations et lignes directrices en matière d'infonuagique adoptées	Adoption d'ici 2023-2024	Orientations et lignes directrices adoptées	-	-	-

Note 1 : La cible concernant le taux de mise en œuvre sera établie lorsque la stratégie sera adoptée.

TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION DE L'ADMINISTRATION

L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

VISION

Une administration mobilisée, compétente et avant-gardiste qui offre des services de qualité aux députées et députés et travaille à rapprocher le Parlement de la population du Québec.

VALEURS

- NEUTRALITÉ
- OUVERTURE
- EXCELLENCE
- PÉRENNITÉ
- HUMANITÉ

PROJET PHARE

Le programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale1

ORIENTATION

1 UN PARLEMENT OUVERT

ENJEU

LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

OBJECTIF 1.1

Une maison citoyenne accueillante qui facilite la participation

- Devenir une destination incontournable
- Faciliter la participation citoyenne

OBJECTIF 1.2

Une maison citoyenne qui communique avec la population et l'informe

- Valoriser l'information et accroître sa diffusion

ORIENTATION

2 UN PARLEMENT EN APPUI AUX DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

ENJEU

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PARLEMENTAIRES

OBJECTIF 2.1

Faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins des parlementaires

- Adapter les outils et services
- Poursuivre la transformation numérique du Parlement

OBJECTIF 2.2

Renforcer la culture de la connaissance

- Accompagner le secteur politique grâce au savoir et à la formation

ORIENTATION

3 UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

ENJEU

UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORISANT LA COLLABORATION, L'ENGAGEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

OBJECTIF 3.1

Offrir un milieu de travail attrayant

- Favoriser un milieu respectueux et inclusif
- Offrir un environnement de travail dynamique favorisant le bien-être

OBJECTIF 3.2

Bonifier l'expérience professionnelle du personnel

- Offrir une expérience employée distinctive et stimulante
- Faciliter le développement individuel et collectif

ORIENTATION

4 UN PARLEMENT PERFORMANT

ENJEU

LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES RISQUES

OBJECTIF 4.1

Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

- Consolider la culture d'amélioration continue et de gestion de projet
- Poursuivre l'automatisation et l'optimisation des services en misant sur la transformation numérique

OBJECTIF 4.2

Demeurer une organisation résiliente

- Bonifier les mesures de sécurité
- Pérenniser les actifs

Notre maison citoyenne

assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC